



Championnat Départemental automne 2019 OPTIMIST
Loguivy de la mer
Grade 5B
DIMANCHE 17 novembre 2019

AVIS DE COURSE

LIEU : Loguivy Canot Club section voiles jeunes
Plage du Roch'IR
22620 LOGUIVY DE LA MER
Email : loguivycanotclub@gmail.com

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4 Les règles de la classe « Optimist »
- 1.5 L'avis de course de la compétition,
- 1.6 Les Instructions de Course et leurs avenants éventuels
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 1.8 *Identification : numéro de voiles. Ceci modifie la RCV 77 et l'annexe G4 des RCV, quand un jury établit qu'un bateau a enfreint une règle de cette annexe, il doit soit l'avertir et lui laisser le temps de se mettre en conformité, soit le pénaliser sauf s'il y a acceptation par le jury avant le début de la régata d'une « demande de dérogation pour participer à l'épreuve avec un numéro de voile non conforme au certificat de conformité sans que cela ne crée de doublons dans les identifiants des concurrents.*

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est une régata de la classe Optimist en solitaire
- 3.2. Sont admis les coureurs de la classe Optimist des catégories benjamins- minimes-cadets issus des clubs départementaux ou d'autres départements après avis favorable du CDV22, organisateur du championnat.
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile « compétition » accompagnée d'une autorisation parentale s'ils ne sont pas pré-inscrits.



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5 euros.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription : 9h à 10h30

Briefing entraîneurs : 10h30

1er signal d'avertissement : 11h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS :

Parcours construits consultables à l'affichage au local de Roch 'Ir

8. SYSTEME DE PENALITE :

Les pénalités seront précisées dans les IC.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses nécessaire pour valider la régates est de 1 course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon le cahier des charges défini par le règlement du championnat départemental « automne 2019 ».

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques sous la responsabilité d'un entraîneur présent sur l'eau.

Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter

loguivycanotclub@gmail.com

Informations disponibles sur le site : loguivycanotclub.com



Direct Minibus ...
Location & vente en direct

